



Abus de confiance sur personne agée

Par **Brigitte 53**, le **06/03/2016** à **16:12**

Bonjour,

Ma mère de 92 ans a fait en décembre 2015, deux chèques de EUR 5 500,00 et de EUR 3 900,00 en règlement d'un traitement anti-acariens (selon elle) effectué chez elle.

En février ces 2 chèques sont encaissés donc plus possibilité de faire opposition. Elle n'a jamais eu de devis ni de facture correspondants à ce travail. Elle n'avait pas conscience du montant de ces chèques, confusion entre les EUROS et les Francs et surtout à cause de son état de santé, début de démence.

Quel recours peut on envisager?

Merci de votre aide